

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 219

30 mars 1999

SOMMAIRE

Alzinvest S.A., Luxembourg	page 10508	Investissements Immobiliers Européens et Internationaux S.A., Luxembourg	10510
Bergasa Holding S.A., Luxembourg	10509	Invest-Rhein S.A., Luxembourg	10481, 10484
Bipolaire S.A., Luxembourg	10509	Ironsteel Holding S.A., Luxembourg	10485
Blueshire S.A., Luxembourg	10509	Istec S.A., Luxembourg	10485
(Le) Bourdonnais Immobilier S.A., Luxembourg	10491	Italcementi Europe (Luxembourg) S.A., Luxbg ..	10486
Bremaas S.A., Luxembourg	10501	Italian Res, S.à r.l., Pontpierre	10486
Calalif S.A., Luxembourg	10466	Italian Restaurant S.A., Luxembourg	10486
Capale S.A., Luxembourg	10506	Jattis 1 S.A., Luxembourg	10486
Capital @ Work Umbrella Fund, Sicav, Luxbg ..	10502	Jattis 2 S.A., Luxembourg	10486
C.E.S., Luxembourg	10507	Jattis 3 S.A., Luxembourg	10487
Chine Investissement 2000, Sicav, Luxembourg ..	10511	Jattis 4 S.A., Luxembourg	10487
Citibond, Sicav, Luxembourg	10502	J.M. Réalisations, S.à r.l., Luxembourg	10487
Crescendo S.A., Luxembourg	10506	JR International, S.à r.l., Mamer	10488
Dexia Bonds, Sicav, Luxembourg	10500	Kamakura, S.à r.l., Luxembourg	10488
Dexia Money Market, Sicav, Luxembourg	10501	Kass Jos & Fils, S.à r.l., Elvange	10488
Falkland S.A., Luxembourg	10507	Kaulmann Office Equipment, S.à r.l., Dudelange	10488
Filalac S.A., Luxembourg	10466	Kikuoka Luxembourg S.A., Canach	10489
Findel Invest S.A. Holding, Strassen	10507	Larchamp S.A., Luxembourg	10488
Gesteuro S.A., Strassen	10508	Lareneginvest Holding S.A., Luxembourg	10489
Gestoria S.A., Luxembourg	10510	London and Henley S.A., Luxembourg	10494
(J.P.) Gillen, S.à r.l., Luxembourg	10487	London and Henley, S.à r.l., Luxembourg	10494
Globolux, S.à r.l., Luxembourg	10467	Long Investment Agency S.A., Luxembourg	10494
Grafikbuero, S.à r.l., Luxembourg	10467	L P A S.A., Luxembourg	10497
Grandex Promotion S.A., Luxembourg ..	10467, 10468	Luxallya Holding S.A., Luxembourg	10492
Grandica du Luxembourg S.A., Windhof/Koerich	10469	Lux Café, S.à r.l., Luxembourg	10494
Greenholding S.A., Luxembourg	10469	Luxembourg Consulting Food S.A., Luxembourg	10494
Groupe Socota Agro-Alimentaire S.A., Luxbg ...	10469	Lux International Finance S.A., Luxembourg ...	10493
Groupe Socota Textile S.A., Luxembourg	10470	Maitland & Co, S.à r.l., Luxembourg	10492, 10493
Guymon Holding S.A., Luxembourg	10469	MDB Fund, Sicav, Luxembourg	10503
Hensjo S.A., Luxembourg	10470, 10472	Nestor Dr. Ferdinand, S.à r.l.	10496
Herbus S.A., Luxembourg	10499	NG Investissement S.A., Luxembourg ...	10489, 10491
Hifi-Participations S.A., Luxembourg	10470	Nobispar, Sicav	10466
Hiorts Finance S.A., Luxembourg	10473, 10474	Parking Gruppo C, S.à r.l., Tortola	10495
Hors S.A., Luxembourg	10474	Prolifin S.A., Luxembourg	10508
HVH Megastore Luxembourg S.A., Walferdange	10504	Romed International S.A., Luxembourg	10511
Hydraulique Internationale S.A., Luxbg ..	10474, 10475	S.A. Ares, Rodange	10496
Ifil Investissements S.A., Luxembourg	10475	Samara Holding Investment S.A., Luxembourg ..	10506
Immobilière du Boulevard S.A., Luxembourg ...	10477	Sicav Argenta-Fund, Luxembourg	10503
Immobilière Lahure, S.à r.l., Senningerberg ...	10468	Silverlake S.A., Luxembourg	10507
Immo Pacor S.A., Luxembourg	10510	Société Le Coq S.A., Luxembourg	10505
Imperial Boortmalt Group S.A., Luxembourg ...	10476	Sogedel S.A., Luxembourg	10500
Imprimerie Fr. Faber, S.à r.l., Mersch	10478	Sogemindus S.A., Luxembourg	10499
Innovalux, S.à r.l., Luxembourg	10473	Sogenal Europe, Sicav, Luxembourg	10498
Inrede S.A., Luxembourg	10498	S.P.D.A.S., Société de Promotion pour le Déve-	
Intercone S.A., Luxembourg	10508	loppement des Activités de Services S.A.H.,	
Interfood Europe S.A.H., Luxembourg	10479	Strassen	10497
Interfood International S.A., Luxembourg	10479	Springflower S.A., Luxembourg	10512
Intergolf S.A., Luxembourg	10479	Strategic Global Investment, Sicav, Luxembourg	10511
Interland Cie S.A., Luxembourg	10505	Tasco International S.A., Luxembourg	10505
Interleis S.A., Luxembourg	10480	Tefin Participations S.A., Luxembourg	10505
International Challenge Holding S.A., Luxbg ...	10481	Tokelia S.A., Luxembourg	10496
International Food Invest S.A., Luxembourg ...	10504	Trebel S.A., Luxembourg	10497
International Investors und Accounting Services		Trenubel S.A., Luxembourg	10499
S.A., Luxembourg	10480	UBS Italia, Sicav, Luxembourg	10499
Interoute, S.à r.l., Foetz	10484	Verlico S.A., Luxembourg	10506
Inter Select by Polti S.A., Luxembourg	10484	Wallabies Holding S.A., Luxembourg	10512
Intrasoft International S.A., Helfent/Bertrange ..	10485	Xylène Holding S.A., Luxembourg	10512

NOBISPAR, Société d'Investissement à Capital Variable.

H. R. Luxembourg B 41.379.

—
MITTEILUNG AN DIE ANTEILSINHABER

AUFLÖSUNG DES TEILFONDS NOBISPAR DM - EUROPA - RENTEN PLUS 3/99

Der NOBISPAR - Teilfonds NOBISPAR DM - EUROPA - RENTEN PLUS wird, wie im Anhang I des Verkaufsprospekte beschrieben, am 31. März 1999 endfällig. Der Verwaltungsrat hat aus diesem Grunde beschlossen, jegliche Hinweise bezüglich dieses Teilfonds in der gesetzlichen Dokumentation der SICAV zu streichen.

Der letzte Nettoinventarwert wird am Mittwoch, den 31. März ermittelt und die Auszahlung der Anteile wird auf Basis dieses Nettoinventarwertes erfolgen.

Die Anteilhaber sind gebeten sich ab diesem Datum zwecks Auszahlung ihrer Anteile bei folgenden Zahlstellen zu melden:

- PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, Luxembourg;
- NOBIS, SOCIETE DES BANQUES PRIVEES, 2, rue Jean Monnet, Luxembourg;
- DEUTSCHE APOTHEKER- UND ÄRZTEBANK eG, Emmanuel-Leutze-Strasse 8, Düsseldorf;
- PARIBAS, Zweigniederlassung Frankfurt am Main, Grüneburgweg 14, Frankfurt am Main.

Der Erlös dieser Rücknahme wird, wie im Verkaufsprospekt vermerkt, innerhalb von zwei Bankgeschäftstagen, gegen Abgabe des Anteilscheins (Kupon Nr. 6 anhängend für die ausschüttenden Anteile) ausbezahlt.

Beträge, auf die, während einer heute beginnenden sechsmonatigen Periode, keine Ansprüche erhoben worden sind, werden auf ein Treuhandkonto bei der Caisse des Consignations in Luxembourg hinterlegt.

Der letzte abgeänderte Verkaufsprospekt ist auf einfache Anfrage am Sitz der Gesellschaft, 10A, boulevard Royal, Luxembourg erhältlich.

Luxembourg, den 31. März 1999.

Für den Verwaltungsrat
P. Gengler
Geschäftsführer

(01164/755/27)

FILALAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.434.

CALALIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 46.087.

—
PROJET DE FUSION

Le présent projet de fusion a pour objet ce qui suit:

- Conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée CALALIF S.A., société anonyme, 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, R. C. Luxembourg B n° 46.087 (ci-après «la Société Absorbée») fera apport de tous ses actifs et passifs à FILALAC S.A., société anonyme, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R. C. Luxembourg B n° 35.434 (ci-après «la Société Absorbante»).

- En échange de cet apport, la Société Absorbante augmentera son capital, qui est à l'heure actuelle de LUF 750.000.000,- représenté par 75.000 actions sans désignation de valeur nominale. Le rapport d'échange a été fixé à 2 actions nouvelles de la Société Absorbante pour 1 action de la Société Absorbée. Les actions nouvelles auront les mêmes droits et obligations que les actions existantes et seront attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée au prorata des actions qu'ils détiennent.

- Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que les actionnaires de la Société Absorbée devraient recevoir, en échange des 2.000 actions composant le capital social, 4.000 actions de la Société Absorbante à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital.

- Cependant, la Société Absorbante étant propriétaire de 1.200 actions de la Société Absorbée, elle recevrait 2.400 de ses propres actions lors de l'augmentation de son capital. Conformément aux dispositions de l'article 49-1 de la loi précitée, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre les actions de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

- Ainsi, l'augmentation de capital qui bénéficiera aux autres actionnaires de la Société Absorbée s'élèvera à LUF 16.000.000,- et correspondra à la création de 1.600 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale qui seront attribuées dans les proportions sus-indiquées.

- Conformément à l'article 261 (2) de la loi précitée, tous les actifs et tous les passifs de la Société Absorbée seront considérés comme transférés à la Société Absorbante avec effet au 1^{er} novembre 1998 et tous les bénéfices faits et toutes les pertes encourues par la Société Absorbée après cette date seront réputés du point de vue comptable, comme faits et encourues au nom et pour compte de la Société Absorbante.

- Conformément à l'article 266 de la loi précitée:

Les conseils d'administration des sociétés FILALAC S.A. et CALALIF S.A. ont introduit une requête auprès du magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale afin que la société AUDIEX S.A., société anonyme, établie à Luxembourg et agréée en tant que réviseur d'entreprises par le Ministère de la Justice, soit désignée comme seul expert indépendant pour établir le rapport relatif au projet de fusion tel que spécifié à l'article 266 al. 2 de la même loi.

- Les assemblées générales extraordinaires des Sociétés Absorbée et Absorbante, qui auront à approuver le projet de fusion, auront lieu immédiatement après l'expiration du délai d'un mois à partir de la publication du présent projet.

Luxembourg, le 5 janvier 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1999, vol. 518, fol. 51, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01917/534/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 1999.

GLOBOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 500.000,-.

Siège social: Luxembourg, 69A, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 26.692.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 80, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Signature.

(04400/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

GRAFIKBUERO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2353 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.093.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 78, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Signatures.

(04401/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

GRANDEX PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRANDEX PROMOTION S.A. avec siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 10 mai 1990, publié au Mémorial C de 1990, page 20106.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent Arno, employé privé, demeurant à Luxembourg:

Le Président désigne comme secrétaire Madame Astrid Galassi, employée privée, demeurant à Schifflange.

A été appelée aux fonctions de scrutateur, Madame Marie-Josée Reyter, employée privée, demeurant à B-Freylange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de la somme de trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 3.750.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-) à cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-) par la création de trois mille sept cent cinquante (3.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par un versement en espèces.

2) Renonciation des actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

3) Souscription et libération par la société anonyme CREGELUX S.A. avec siège social à Luxembourg pour 3.750 actions.

4) Réintroduction du capital autorisé à deux cent millions de francs luxembourgeois (LUF 200.000.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

5) Modification du premier et deuxième alinéas de l'article 5 des Statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de la somme de trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 3.750.000,-) pour le porter de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-) par la création de trois mille sept cent cinquante (3.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par un versement en espèces.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ayant pris acte du fait que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription de trois mille sept cent cinquante (3.750) actions:

- la société anonyme CREGELUX S.A. avec siège social à Luxembourg, pour les 3.750 actions.

Souscription

Ensuite:

a) la société anonyme CREGELUX S.A. avec siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Arno Vincent, agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 23 décembre 1998 laquelle procuration a été paraphée ne varietur par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement, déclare souscrire: 3.750 actions.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par un versement en espèces de sorte que la somme de trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 3.750.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réintroduire un capital autorisé de deux cent millions de francs luxembourgeois (LUF 200.000.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Quatrième et dernière résolution

Suite aux prédites résolutions le premier et deuxième alinéas de l'article 5 des Statuts sont à lire comme suit:

«**Art. 5. Premier et deuxième alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par titre.

Le capital autorisé est fixé à deux cent millions de francs luxembourgeois (LUF 200.000.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par titre.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (LUF 90.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Arno, A. Galassi, M.-J. Reyter, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 1998, vol. 839, fol. 28, case 6. – Reçu 37.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 18 janvier 1999.

C. Doerner.

(04402/209/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

GRANDEX PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

C. Doerner.

(04403/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

IMMOBILIERE LAHURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg.

R. C. Luxembourg B 32.582.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 78, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Signatures.

(04419/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

GRANDICA DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof/Koerich, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.566.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 1998

Conseil d'Administration:

- Monsieur Ettore Bonassoli, commerçant, demeurant à L-8399 Windhof;
- Monsieur Roberto Pozzi, demeurant à Viccolo C. Pisacane (Italie);
- Madame Christina Bonassoli, commerçante, demeurant à L-8325 Capellen;
- Monsieur Carlo Pozzi, demeurant à Vigevano (Italie).

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2003.
Windhof, le 6 avril 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 518, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04404/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

GREENHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 43.418.

—
Extrait de la décision circulaire du Conseil d'Administration tenue le 5 janvier 1999

Le Président du Conseil d'Administration constate la démission de M^e Carlos Zeyen, membre du Conseil d'Administration.

M^e André Marc, avocat-avoué, c/o Beghin Nothar Feider, 56-58, rue Charles Martel, L-1050 Luxembourg est nommé administrateur. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire délibérant sur les comptes de 1998.

Pour l'exactitude de l'extrait
G. P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04405/577/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

GROUPE SOCOTA AGRO-ALIMENTAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 32.297.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 80, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Signature.

(04406/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

GUYMON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 12.613.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 10 août 1998

- la société FINIM LIMITED, Jersey est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Bob Faber, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

- Le siège social est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
GUYMON HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04408/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

**GROUPE SOCOTA TEXTILE S.A., Société Anonyme,
(anc. GROUPE SOCOTA S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 32.296.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 80, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Signature.

(04407/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

HIFI-PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 42.749.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2004, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

M. Jacques Niedercorn, commerçant, Luxembourg, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué;
M. Carlo Danggé, diplômé H.E.C. Lausanne, Bereldange, administrateur;
M^e Jean-Paul Noesen, avocat, Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour avis sincère et conforme
Pour HIFI-PARTICIPATIONS S.A.
KPMG Experts Comptables
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 518, fol. 35, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04411/537/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

HENSJO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.777.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding HENSJO S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 205 du 25 avril 1997.

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent quinze actions d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois cent quinze mille couronnes suédoises, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste-de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de SEK 9.685.000,- pour le porter de son montant actuel de SEK 315.000,- à SEK 10.000.000,- par l'émission de 9.685 actions nouvelles chacune, entièrement libérées, ayant un droit de vote dans les assemblées générales.

2. Modification afférente des statuts de la société pour refléter les résolutions prises sur les points ci-avant et leurs conséquences.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf millions six cent quatre-vingt-cinq mille (9.685.000,-) couronnes suédoises, pour le porter de son montant actuel de trois cent quinze mille (315.000,-) couronnes suédoises à dix millions (10.000.000,-) de couronnes suédoises par la création et l'émission de neuf mille six cent quatre-vingt-cinq (9.685) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) couronnes suédoises chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, toutes les nouvelles actions ont été souscrites par HENSJO FORVALTNING H MIVER AB, avec siège social à Strandvägen, 59, SE-11523 Stockholm, ici représentée par Monsieur Raymond Thill, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Stockholm, le 23 décembre 1998, laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de neuf millions six cent quatre-vingt-cinq mille (9.685.000,-) couronnes suédoises est désormais à la libre disposition de la Société comme il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts se trouve modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital de la société est fixé à dix millions (10.000.000,-) de couronnes suédoises, divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) couronnes suédoises chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à neuf heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Traduction anglaise du texte qui précède

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation HENSJO S.A., established in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 30th, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Number 205 of April 25th, 1997.

The meeting begins at nine a.m., Mr Raymond Thill, Maître en droit, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, Maître en droit, residing in Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Mamer.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the three hundred and fifteen shares of a par value of one thousand Swedish Crowns each, representing the total share capital of three hundred and fifteen thousand Swedish Crowns, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present at the meeting, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the subscribed capital by the amount of SEK 9,685,000.- in order to increase the share capital from its present amount of SEK 315,000.- to SEK 10,000,000.- by issuing 9,685 new shares with a par value of SEK 1,000.- each, fully paid up, carrying one voting right in general meetings.

2. Amendment of the concerned articles of incorporation in order to reflect the resolutions adopted on the here-above points and their consequences.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital by nine million six hundred and eighty-five thousand (9,685,000.-) Swedish Crowns so as to bring it from its present amount of three hundred and fifteen thousand (315,000.-) Swedish Crowns to ten million (10,000,000.-) Swedish Crowns by the creation and issue of nine thousand six hundred and eighty-five (9,685) shares of the Company of a par value of one thousand (1,000.-) Swedish Crowns each.

The other shareholder having waived his preferential subscription right, the new shares have all been subscribed by HENSJO FORVALTNING H MIVER AB, with registered office in Strandvägen, 59, SE-11523 Stockholm,

here represented by Mr Raymond Thill, prenamed, by virtue of a proxy given in Stockholm, on December 23rd, 1998.

Such proxy, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of nine million six hundred and eighty-five thousand (9,685,000.-) Swedish Crowns is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Second resolution

Following the preceding resolution Article 3 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is set at ten million (10,000,000.-) Swedish Crowns, divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of one thousand (1,000.-) Swedish Crowns each.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at nine thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: R. Thill, M. Prospert, F. Stolz, A. Schwachtgen.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est évaluée à quarante et un millions quatre cent cinquante et un mille huit cents (41.451.800,-) francs luxembourgeois.

Signé: A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 114S, fol. 12, case 11. – Reçu 413.685 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(04409/230/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

HENSJO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.777.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1401 du 30 décembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(04410/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

HIORTS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 37.600.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de HIORTS FINANCE S.A., R.C. Numéro B 37.600 ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 38 du 3 février 1992.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 3 août 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 775 du 26 octobre 1998.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Bruno Bagnouls, employé privé, demeurant à Metz (France).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Evelyne Etienne, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs français (FRF) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt millions (80.000.000,-) de francs français (FRF) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Introduction de la possibilité de scinder la propriété des actions en nue-propriété et en usufruit et attribution du droit de vote à l'usufruitier pour toutes les assemblées.
- 2.- Modification de l'article 4 des statuts par ajout d'un paragraphe supplémentaire.
- 3.- Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'introduire la possibilité de scinder la propriété des actions en nu-propriété et en usufruit et d'attribuer le droit de vote à l'usufruitier pour toutes les assemblées.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à quatre-vingts millions (80.000.000,-) de francs français (FRF), représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs français (FRF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droit de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,

Tous les autres droits conférés par chaque action seront exercés par le nu-propriétaire.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

1) Si les actions sont nominatives par inscription dans le registre des actionnaires:

- de la mention «usufruit» en regard du nom de l'usufruitier,
- de la mention «nue-propriété» en regard du nom du nu-propriétaire

2) Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Bagnouls, E. Etienne, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 1CS, fol. 100, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(04412/230/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

HIORTS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 37.600.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1335 du 21 décembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(04413/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

INNOVALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 32, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 19.022.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

Pour INNOVALUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(04422/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

HORS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

An diesem dreizehnten Januar des Jahres neunzehnhundertneunundneunzig, ist vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit dem Amtswohnsitz in Redingen/Attert, die aussergewöhnliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft HORS S.A. mit Sitz in L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II, gegründet durch eine Urkunde des unterzeichneten Notars vom 23. Dezember 1998, zusammengetreten.

Wie aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, sind alle Aktionäre vertreten.

Nachdem diese auf alle weiteren Ladungsvorschriften verzichtet hatten, erwählten sie zum Vorsitzenden Herrn Jean Rhein, Doktor der Wirtschaftswissenschaften, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestimmte zum Sekretär Frau Aurora Raducu, Buchhalterin, wohnhaft in Dahlem.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Frau Souad Mezoughi, Angestellte, wohnhaft in Mont-St-Martin.

Nachdem der Vorsitzende die ordnungsgemässe Zusammensetzung der Versammlung festgestellt und den einzigen Tagesordnungspunkt vorgestellt hatte, nahm die Versammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Herr Jean Rhein wird zum Administrateur-Délégué ernannt mit Alleinzeichnungsbefugnis für alle Operationen der täglichen Geschäftsführung.

Nachdem so die Tagesordnung erschöpft war und niemand sich zu Wort gemeldet hatte, schloss der Herr Vorsitzende diese Versammlung um 15.00 Uhr.

Worüber Urkunde, aufgenommen und unterschrieben in Luxemburg, am Sitz der Gesellschaft, am Datum wie oben erwähnt.

Nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an die Komparenten, welche dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, haben diese die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Rhein, A. Raducu, S. Mezouchi, C. Mines.

Enregistré à Redange, le 15 janvier 1999, vol. 397, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Schaack.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Redingen, den 19. Januar 1999.

C. Mines.

(04414/225/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

**HYDRAULIQUE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme,
(anc. HYDRAULIQUE INTERNATIONALE HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.182.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HYDRAULIQUE INTERNATIONALE HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 23 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 445 du 10 septembre 1996, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 22 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 476 du 2 septembre 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Lorenzo Raffaghello, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Monique Juncker, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Josée Reyter, employée privée, demeurant à B-Freylange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de Holding 1929 en Soparfi et modification afférente de l'article 4 des statuts.

2. Changement de la dénomination sociale en HYDRAULIQUE INTERNATIONALE S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société de holding 1929 en Soparfi de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en HYDRAULIQUE INTERNATIONALE S.A. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de HYDRAULIQUE INTERNATIONALE S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Raffaghello, M. Juncker, M.-J. Reyter, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1998, vol. 113S, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 janvier 1999.

G. Lecuit.

(04415/220/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

**HYDRAULIQUE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. HYDRAULIQUE INTERNATIONALE HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.182.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 janvier 1999.

G. Lecuit.

(04416/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

IFIL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 47.964.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 1998

Procuration sur les comptes d'IFIL INVESTISSEMENTS S.A. est donnée à la société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - SGG, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg pour la gestion de la société et ce jusqu'à un montant de LUF 2.000.000,-.

Certifié sincère et conforme

IFIL INVESTISSEMENT S.A.

R. Lonto

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04417/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

IMPERIAL BOORTMALT GROUP S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 59.346.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMPERIAL BOORTMALT GROUP S.A., en liquidation, avec siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.346.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Malou Ragnacci, employée privée, demeurant à Luxembourg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Yves Mertz, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Rapport du Commissaire-vérificateur.
- 2.- Délibération sur la gestion du Liquidateur.
- 3.- Quitus aux Administrateurs, Liquidateurs, Commissaire à la liquidation.
- 4.- Fixation du lieu de conservation des livres et documents sociaux.
- 5.- Fixation des mesures de consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux actionnaires.
- 6.- Clôture de la liquidation.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. Le quorum de présence requis par la loi est d'au moins de la moitié des actions émises et les résolutions à l'ordre du jour doivent être adoptées par un vote affirmatif de deux tiers des actions présentes ou représentées.

IV. L'assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 898 du 11 décembre 1998 et numéro 923 du 21 décembre 1998.

- dans le journal «Luxemburger Wort», les 11 et 21 décembre 1998.

La preuve de ces publications a été fournie à l'assemblée.

V. Il résulte de ladite liste de présence que sur les deux mille cinq cents (2.500) actions émises au 30 décembre 1998, mille deux cent soixante quinze (1.275) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI. Une assemblée générale extraordinaire documentée par le notaire instrumentant en date du 9 décembre 1998, décida la dissolution de la société et prononça sa mise en liquidation.

La même assemblée générale désigna comme liquidateur EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg.

Une assemblée générale extraordinaire, tenue sous seing privé en date du 30 décembre 1998, prit connaissance du rapport du liquidateur et désigna comme commissaire à la liquidation MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG).

Le Président donne lecture du rapport du commissaire à la liquidation. Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux anciens administrateurs et commissaire, au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Cinquième résolution

L'assemblée donne mandat à EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Luxembourg, pour clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes formalités requises, notamment les mesures de consignation des sommes et valeurs revenant aux actionnaires et non réclamés par ceux-ci.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille (20.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont tous signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Rochas, M. Ragnacci, Y. Mertz, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 113S, fol. 98, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

R. Neuman.

(04420/226/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

IMMOBILIERE DU BOULEVARD S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 37.841.

—
DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE DU BOULEVARD S.A., en liquidation, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.841.

La séance est ouverte à dix heures trente, sous la présidence de Monsieur Georges Thinnes, employé privé, demeurant à Garnich.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant à Bertrange.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Francis Zeler, employé privé, demeurant à Rosière-la-Petite (Belgique).

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2.- Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

3.- Clôture de la liquidation.

4.- Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.

5.- Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

V. Une assemblée générale extraordinaire documentée par le notaire instrumentant en date du 22 septembre 1998, décida la dissolution de la société et prononça sa mise en liquidation.

La même assemblée générale désigna comme liquidateur Monsieur Andrea Czarnocki Lucheschi, entrepreneur, demeurant à Luxembourg.

Une assemblée générale extraordinaire, tenue sous seing privé en date du 17 décembre 1998, prit connaissance du rapport du liquidateur et désigna comme commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg.

Le Président donne lecture du rapport du commissaire à la liquidation. Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux anciens administrateurs et commissaire, au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Cinquième résolution

L'assemblée donne mandat à la COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société civile, avec siège social à Luxembourg, pour clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes formalités requises.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille (20.000,-) francs. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures quarante cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Thinnes, M. Kapp, F. Zeler, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 113S, fol. 97, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

R. Neuman.

(04418/226/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

IMPRIMERIE FR. FABER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée IMPRIMERIE FR. FABER, S.à r.l., avec siège social à Mersch,

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 1985, publié au Mémorial C N° 72 du 9 mars 1985 et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 mai 1998, publié au Mémorial C, page 27827.

L'assemblée est présidée par Monsieur Georges Faber, industriel, demeurant à Mersch,

qui désigne comme secrétaire Monsieur José Ney, employé privé, demeurant à Steinsel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Charles Schmit, employé privé, demeurant à Capellen.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation du rapport du commissaire-vérificateur.

2. Décharge à donner au liquidateur.

3. Clôture de liquidation.

4. Destination à donner aux livres et documents sociaux.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents et représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée par le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les associés ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée entend le rapport de la société REVILUX S.A., avec siège social à Luxembourg, nommée commissaire vérificateur par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} décembre 1998, sur l'examen des documents de la liquidation et la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

Il restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Georges Faber, industriel, demeurant à Mersch, de sa gestion de liquidateur de la société.

L'assemblée donne également décharge à la société REVILUX S.A., prénommée, de ses fonctions de commissaire vérificateur des comptes de la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société IMPRIMERIE FR. FABER, S.à r.l. (en liquidation) a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui au siège de la société dissoute à l'ancien siège social de la société à L-7561 Mersch, 7, rue des Prés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture, faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Faber, J. Ney, C. Schmit, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1998, vol. 113S, fol. 74, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 1999.

J.-P. Hencks.

(04421/216/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

INTERFOOD EUROPE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1220 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 13.722.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 78, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Signatures.

(04423/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

INTERFOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.218.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 78, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Signatures.

(04424/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

INTERGOLF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 31.687.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Gilbert Bourgeois, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles/Belgique, ci-après désigné par «le comparant».

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- La société anonyme INTERGOLF S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 31.687, a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 septembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 37 du 31 janvier 1990;

- Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune;

- Le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions représentatives du capital souscrit de la société;

- Le comparant, détenant toutes les actions de la société, a déclaré au notaire instrumentant qu'il a décidé irrévocablement:

- de dissoudre et de mettre la société en liquidation avec effet immédiat;

- de désigner le comparant comme liquidateur;

- Le comparant, en sa capacité de liquidateur de la société, déclare que tous les actifs ont été réalisés et que tous les passifs de la société en liquidation ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, qu'en conséquence l'activité de liquidation a été terminée, et que;

- tous les actifs restants sont devenus la propriété de l'actionnaire unique, lequel est investi ainsi de tout l'actif.

Le comparant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement l'obligation de payer tous ces passifs éventuels actuellement inconnus.

- En conséquence de ce qui précède, la liquidation de la société a pris fin, et est déclarée clôturée, la société ayant disparu et cessé d'exister.

- Comme conséquence de ce qui précède, les mille deux cent cinquante (1.250) actions nominatives représentant le capital social de la société, ont été annulées par oblitération au registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.

- Les livres et documents de la société seront conservés à Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo, pendant cinq ans. Pour les publications et les dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille (20.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Bourgeois, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 113S, fol. 97, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

R. Neuman.

(04425/226/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

INTERLEIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.119.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 août 1998

Le domicile de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

INTERLEIS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04426/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

INTERNATIONAL INVESTORS UND ACCOUNTING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 28.530.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 59, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Signatures.

(04428/577/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

INTERNATIONAL INVESTORS UND ACCOUNTING SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxemburg, 251, route d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 28.530.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung,
gehalten am 23. Dezember 1998 von 10.30 bis 11.00 Uhr*

Die Aktionäre fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

1. Beschluss

Der vom Verwaltungsrat vorgelegte Lagebericht und der Bericht des Kommissars werden zustimmend zur Kenntnis genommen.

2. Beschluss

Der Jahresabschluß zum 31. Dezember 1997 wird in der vorgelegten Fassung genehmigt.

3. *Beschluss*

Dem Verwaltungsrat und dem Kommissar wird in getrennter Abstimmung für das Geschäftsjahr 1997 Entlastung erteilt.

4. *Beschluss*

Der im Jahresabschluß ausgewiesene Gewinn von LUF 45.030 wird auf neue Rechnung vorgetragen.

5. *Beschluss*

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden um ein weiteres Jahr und damit bis zur ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 1998 verlängert.

Für die Richtigkeit des Auszugs
H. Sonntag

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04429/577/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

INTERNATIONAL CHALLENGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 29.476.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 1998

Conseil d'Administration:

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 4 mai 1998.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 87, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04427/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

INVEST-RHEIN S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 46.407.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-second of December.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Gilberte Leclerc, private employee, residing in Luxembourg,
acting as a proxy of the corporation INVEST-RHEIN S.A. R.C. Number B 46.407, having its registered office in Luxembourg,

pursuant to the resolutions adopted by the Board of Directors on December 16, 1998, a certified copy of which shall remain attached to the present deed.

Who declared and required the notary to act that:

I.

The Company INVEST-RHEIN S.A. was organized as a «société anonyme» pursuant to a deed before the undersigned notary, dated January 3, 1994, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 146 of April 18, 1994.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of this day, not yet published.

II.

The Company INVEST-RHEIN S.A. has presently a fully subscribed and paid-in capital of fifty-seven thousand (57,000.-) XEU divided into five thousand seven hundred (5,700) shares having a par value of ten (10.-) XEU each, all of which have been fully paid up in cash.

Article 5, second paragraph of the Articles of Incorporation sets the authorized capital of the Company at five hundred and seventy thousand (570,000.-) XEU divided into fifty-seven thousand (57,000) shares having a par value of ten (10.-) XEU each, whereas Article 6.1-4 states that:

6.1. The Board is hereby authorized to issue further shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of 22nd December 1998 in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations». The period or extent of this authority may be extended by the Shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 11) from time to time.

6.2. The Board is hereby authorized to determine the conditions attaching to any subscription for shares under Article 6.1. including the issue of shares as ordinary or repurchaseable shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by such means as are permitted by the law of 10 August 1915, as amended, («the Law»), including by the issue of shares upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

6.3. The Board is authorized to issue shares under and during the period referred to in Article 6.1. without the shareholders having any preferential subscription right. The price per share at which such further shares are issued shall be left to the discretion of the Board. The Board shall, however, ensure that except where such shares are issued to current shareholders pro rata to their shareholdings in the Company as at the date of such new issue, or where current shareholders otherwise agree, the price per share, at which such further shares are issued, shall not have the effect of diluting the value of shares in the Company held by current shareholders at the time of such new issue.

6.4. When the Board effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 in order to record this increase and the Board is further authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

III.

Pursuant to the resolutions adopted by the Board of Directors on December 16, 1998, the Directors have accepted a subscription of one thousand two hundred (1,200) additional shares of a par value of ten (10.-) XEU, the settlement thereof to be effected by the capitalisation of a loan.

These new shares have been fully subscribed and paid up by a contribution in kind of part of a loan of INTEL HANDELSGEZELSCHAP N.V., a company having its administrative office in Douglas (Isle of Man), to INVEST-RHEIN S.A., prenamed.

Pursuant to Articles 26-1 and 32-1 of the law on commercial companies, the contributions in kind have been confirmed to the undersigned notary by a report dated December 16, 1998, established by the réviseur d'entreprises FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l., with registered office in 2, rue Tony Neuman, Luxembourg, which report has the following conclusions:

«Conclusion

L'augmentation de capital peut être effectuée pour un montant de 12.000,- (douze mille) ECU par incorporation de la dette de ce même montant due par INVEST-RHEIN S.A., l'apport projeté ayant une valeur au moins égale à celle de l'augmentation de capital à effectuer en contrepartie».

The precited report shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

IV.

As a consequence of the above resolution, paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 5.** 5.1 The company has a subscribed and issued capital of sixty-nine thousand (69,000.-) XEU represented by six thousand nine hundred (6,900) shares of a par value of ten (10.-) XEU each, all of which have been fully paid up in cash or in kind.»

Valuation

For registration purposes the increase of capital is valued at four hundred and eighty-six thousand (486,000.-) Luxembourg Francs.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Gilberte Leclerc, employée privée, demeurant à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de la société anonyme INVEST-RHEIN S.A., R.C. B 46.407 ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 16 décembre 1998, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I.

La société INVEST-RHEIN S.A. fut constituée sous forme d'une société anonyme par acte du notaire instrumentaire, en date du 3 janvier 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 146 du 18 avril 1994.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date de ce jour, non encore publié.

II.

Ladite société INVEST-RHEIN S.A. a actuellement un capital souscrit et libéré de cinquante-sept mille (57.000,-) ECU représenté par cinq mille sept cents (5.700) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) ECU chacune, libérées entièrement en espèces.

L'article 5, alinéa 2, des statuts fixe le capital autorisé de la société à cinq cent soixante-dix mille (570.000,-) ECUS représenté par cinquante-sept mille (57.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) ECUS chacune, alors que l'article 6, alinéa 1^{er} à 4 stipule que:

6.1. Le Conseil est autorisé à émettre des actions supplémentaires de façon à ce que le total du capital social souscrit de la Société atteigne le total du capital autorisé, en une fois ou en tranches successives à la seule discrétion du Conseil, et à accepter des souscriptions pour ces actions endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 22 décembre 1998 au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. La durée ou l'extension de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'article 11).

6.2. Le Conseil est également autorisé à fixer les conditions de toute souscription d'actions conformément à l'article 6.1., y compris l'émission d'actions ordinaires ou rachetables, et à décider de temps en temps l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation par les moyens autorisés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée («la loi») y compris par l'émission d'actions résultant de la conversion de bénéfice net de la société en capital et l'attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

6.3. Le Conseil est autorisé à émettre des actions pendant la période précitée à l'article 6.1. sans que les actionnaires aient un droit de souscription préférentiel. Le prix par action auquel ces actions supplémentaires seront émises sera laissé à la discrétion du Conseil. Le Conseil s'assurera cependant que, excepté dans le cas où ces actions seront émises aux actionnaires existants proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société au moment de la nouvelle émission, ou si les actionnaires existants en conviennent autrement, le prix par action, auquel ces actions supplémentaires seront émises, n'auront pas pour effet de diminuer la valeur des actions de la société détenues par les actionnaires existants au moment de la nouvelle émission.

6.4. Lorsque le Conseil effectuera une augmentation totale ou partielle de capital dans le cadre des résolutions précitées, il sera tenu de faire modifier l'article cinq des statuts de manière à refléter cette augmentation; le Conseil sera en outre autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre et la publication de cette modification en concordance avec la loi.

III.

En exécution des résolutions adoptées par le conseil d'administration précité en date du 16 décembre 1998, les administrateurs de la Société ont accepté une souscription de mille deux cents (1.200) actions, d'une valeur nominale de dix (10,-) ECUS, le règlement étant effectué par l'incorporation d'une créance.

Toutes les nouvelles actions souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature d'une partie de la créance de INTEL HANDELSGEZELSCHAP N.V., société ayant son siège administratif à Douglas (Iles de Man), envers la société INVEST-RHEIN S.A., préqualifiée.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, l'évaluation de l'apport en nature a été confirmée au notaire instrumentaire par un rapport en date du 16 décembre 1998, dressé par le réviseur d'entreprises FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l. avec siège social à 2, rue Tony Neuman, Luxembourg, lequel rapport a les conclusions suivantes:

«Conclusion

L'augmentation de capital peut être effectuée pour un montant de 12.000,- (douze mille) ECU par incorporation de la dette de ce même montant due par INVEST-RHEIN S.A., l'apport projeté ayant une valeur au moins égale à celle de l'augmentation de capital à effectuer en contrepartie».

Le prêt rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

IV.

A la suite de la résolution qui précède, l'alinéa premier de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** 5.1. Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-neuf mille (69.000,-) ECUS, représenté par six mille neuf cents (6.900) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) ECUS chacune, entièrement libérées en espèces ou en nature».

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à quatre cent quatre-vingt-six mille (486.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Leclerc, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 1CS, fol. 100, case 9. – Reçu 4.860 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(04434/230/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

INVEST-RHEIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 46.407.

Statuts coordonnés suivant les actes n° 1346 et n° 1347 du 22 décembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(04435/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

INTERROUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3985 Foetz, 10, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 27.746.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

Pour INTERROUTE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(04430/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

INTERROUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3985 Foetz, 10, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 27.746.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

Pour INTERROUTE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(04431/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

INTER SELECT BY POLTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 38.160.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 décembre 1998

Conseil d'Administration:

Monsieur Oscar Feidt, commerçant, Luxembourg.

Monsieur Franz-Joseph Hahn, commerçant, Luxembourg.

Monsieur Fulvio Riganelli, commerçant, Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1998.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 518, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04432/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

INTRASOFT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Helfent/Bertrange, 14A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 56.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 62, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 décembre 1998

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- Monsieur Socrates P. Kokkalis, demeurant à Athènes (Grèce), Président;
- Monsieur Theodore Ch. Nanos, demeurant à Athènes (Grèce), Vice-Président;
- Monsieur George K. Deligiannis, demeurant à Athènes (Grèce), Administrateur-Délégué;
- Monsieur Karollos G. Gikas, demeurant à Athènes (Grèce);
- Monsieur Yiannis K. Kalogeras, demeurant à Athènes (Grèce).

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- Monsieur Baudouin Callens, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1999.

Signature.

(04433/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

IRONSTEEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 44.525.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 novembre 1998 que:

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L), a été élue Administrateur en remplacement de Monsieur Franz Prost, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 91, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04436/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

ISTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.729.

Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 octobre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 85, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Un administrateur.

(04437/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

ISTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.729.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de actionnaires tenue en date du 28 décembre 1998, qu'à l'unanimité les administrateurs et le commissaire aux comptes ont été réélus et que leur mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée annuelle de 2002.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04438/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

ITALCEMENTI EUROPE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 40.249.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire

Le siège social de la société est transféré au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Certifié sincère et conforme
ITALCEMENTI EUROPE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04439/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

ITALIAN RES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4393 Pontpierre, 18, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 62.190.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 96, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Signature.

(04440/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

ITALIAN RESTAURANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 56, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 62.191.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 96, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Signature.

(04441/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

JATTIS 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 65.931.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 18 janvier 1999

1) L'assemblée générale a donné à l'unanimité décharge au Commissaire aux comptes.

3) L'assemblée générale nomme à l'unanimité THEMIS AUDIT LIMITED comme nouveau Commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 78, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04442/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

JATTIS 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 65.932.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 18 janvier 1999

1) L'assemblée générale a donné à l'unanimité décharge au Commissaire aux comptes.

3) L'assemblée générale nomme à l'unanimité THEMIS AUDIT LIMITED comme nouveau Commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 78, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04443/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

JATTIS 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 65.933.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 18 janvier 1999

- 1) L'assemblée générale a donné à l'unanimité décharge au Commissaire aux comptes.
3) L'assemblée générale nomme à l'unanimité THEMIS AUDIT LIMITED comme nouveau Commissaire aux comptes.
Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 78, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04444/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

JATTIS 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 65.934.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 18 janvier 1999

- 1) L'assemblée générale a donné à l'unanimité décharge au Commissaire aux comptes.
3) L'assemblée générale nomme à l'unanimité THEMIS AUDIT LIMITED comme nouveau Commissaire aux comptes.
Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 78, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04445/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

J.M. REALISATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 40.599.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

Pour J.M. REALISATIONS, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(04446/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

J.P. GILLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 13, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 38.177.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

Pour J.P. GILLEN, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(04447/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

J.P. GILLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 13, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 38.177.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

Pour J.P. GILLEN, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(04448/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

JR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer.
R. C. Luxembourg B 53.869.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 1999, vol. 518, fol. 42, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 4 décembre 1998.

(04449/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

KAMAKURA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2160 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.276.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 78, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Signatures.

(04450/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

KASS JOS & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 14, rue Nicolas Brücher.
R. C. Luxembourg B 18.864.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

Pour KASS JOS & FILS, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(04451/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

KAULMANN OFFICE EQUIPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 1.500.000,-

Siège social: L-3432 Dudelange, 7, rue Jean Mylius.
R. C. Luxembourg B 61.654.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 62, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1999.

Signature.

(04452/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

LARCHAMP, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.483.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 août 1998

- Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

- Le siège social est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
LARCHAMP S.A.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04455A/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

KIKUOKA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5412 Canach, Scherenhaff.
R. C. Luxembourg B 28.646.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

(04453/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

LARENEGINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 42.862.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 5 janvier 1999

Monsieur Alain Vasseur, consultant, Holzem, est coopté en remplacement de Monsieur Serge Thill, consultant, Sanem, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Le 5 janvier 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour LARENEGINVEST HOLDING S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 528, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04456/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

**NG INVESTISSEMENT, Société Anonyme,
(anc. LA FINANCIERE DU COUDRIER S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.369.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA FINANCIERE DU COUDRIER S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg section B numéro 53.369, constituée suivant acte reçu le 27 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 68 du 8 février 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Leclerc, Diplômé EPHEC, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences économiques et financières, demeurant à Fentange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francis Zeler, employé privé, demeurant à Rosière-la-Petite (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 700 (sept cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société de LA FINANCIERE DU COUDRIER S.A. en NG INVESTISSEMENT.

2.- Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de NG INVESTISSEMENT.

3.- Changement de la monnaie d'expression du capital social de manière à ce que le capital social actuel de LUF 25.000.000,- (vingt-cinq millions de francs luxembourgeois) représenté par 700 (sept cents) actions sans désignation de valeur nominale, soit converti en francs suisses, au cours de conversion existant à la date du 28 décembre 1998.

4.- Augmentation du capital social par incorporation de bénéfices non distribués en vue de le porter à CHF 1.000.000,- (un million de francs suisses) sans émission d'actions nouvelles.

5.- Annulation du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de CHF 10.000.000,- (dix millions de francs suisses) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

6.- Modifications subséquentes de l'article 5 des statuts suite aux décisions prises ci-avant.

7.- Changement de la clôture de l'exercice social du 31 décembre au 30 juin et pour la première fois le 30 juin 1999.

8.- Modification de l'article 18 alinéa 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 18. 1^{er} alinéa. L'année sociale commence le premier juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

9.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du dernier vendredi du mois de mai à 10.30 heures au quatrième mercredi du mois de septembre à 10.30 heures et pour la première fois en 1999.

10.- Modification de l'article 15 alinéa 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 15. 1^{er} alinéa. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mercredi du mois de septembre à 10.30 heures.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de LA FINANCIERE DU COUDRIER S.A. en NG INVESTISSEMENT et de modifier par conséquent l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de NG INVESTISSEMENT.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer conventionnellement la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois en francs suisses au cours, déterminé de conversion entre les deux devises existant au 28 décembre 1998, de LUF 25,24 (vingt-cinq virgule vingt-quatre francs luxembourgeois) pour CHF 1,- (un franc suisse), de sorte que le capital social actuel de LUF 25.000.000,- (vingt-cinq millions de francs luxembourgeois) est converti en CHF 990.491,- (neuf cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quatre-vingt-onze francs suisses), représenté par 700 (sept cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de CHF 9.509,- (neuf mille cinq cent neuf francs suisses) pour le porter de son montant actuel de CHF 990.491,- (neuf cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quatre-vingt-onze francs suisses) à CHF 1.000.000,- (un million de francs suisses), sans l'émission d'actions nouvelles, à libérer intégralement par incorporation au capital de réserves disponibles (bénéfices non distribués) à due concurrence.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables, qui s'imposent.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à CHF 1.000.000,- (un million de francs suisses), représenté par 700 (sept cents) actions sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'annuler le montant du capital autorisé existant, d'instaurer un nouveau capital autorisé de CHF 10.000.000,- (dix millions de francs suisses) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale, et de modifier par conséquent le quatrième alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Quatrième alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de CHF 10.000.000,- (dix millions de francs suisses), qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer la clôture de l'exercice social du 31 décembre au 30 juin et pour la première fois le 30 juin 1999, et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article dix-huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 18. Premier alinéa.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.»

Septième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du dernier vendredi du mois de mai à 10.30 heures au quatrième mercredi du mois de septembre à 10.30 heures et pour la première fois en 1999, et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15. 1^{er} alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mercredi du mois de septembre à 10.30 heures.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Lecler, L. Heiliger, F. Zeler, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 113S, fol. 91, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

J. Elvinger.

(04454/211/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

**NG INVESTISSEMENT, Société Anonyme,
(anc. LA FINANCIERE DU COUDRIER S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.369.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(04455/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

LE BOURDONNAIS IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.922.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LE BOURDONNAIS IMMOBILIER S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 53.922 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire à Luxembourg en date du 15 février 1996, publié au Mémorial C, n° 225 du 3 mai 1996. Les statuts furent modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 15 avril 1996, publié au Mémorial C, n° 416 du 27 août 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente nomme secrétaire Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Gaby Schneider, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille actions d'une valeur nominale de mille francs français chacune constituant l'intégralité du capital social de cinq millions de francs français sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation.

2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et fixation des émoluments du liquidateur.

3. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et le charge de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: M. Schaeffer, M. Gillardin, G. Schneider, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 114S, fol. 14, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(04457/230/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

LUXALLYA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société SCHEVIBA S.A., avec siège social à Bâle (Suisse),
ici représentée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Mamer,
en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 1998, qui restera annexée aux présent acte pour être enregistrée
avec lui.

Ladite comparante, agissant par son mandataire préqualifié, a exposé ce qui suit:

1.- La société anonyme holding LUXALLYA HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant
acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 1992, publié au Mémorial C n°
487 du 27 octobre 1992, et les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Schlessler en date du 1^{er} juillet
1992, publié au Mémorial C n° 503 du 4 novembre 1992.

2.- Le capital social est fixé à trois cent mille livres sterling (300.000,- £) représenté par trois cents (300) actions d'une
valeur nominale de mille livres sterling (1.000,- £) chacune, entièrement libérées.

3.- La comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société, ce dont la preuve a
été rapportée au notaire instrumentaire.

Ensuite la comparante, représentée comme il est dit et agissant comme seule et unique actionnaire de la société
LUXALLYA HOLDING S.A., a déclaré expressément vouloir dissoudre la société prédite.

A cet égard, elle expose au notaire que tout le passif social a été apuré avant les présentes, que tout l'actif se trouve
repris par elle et que dès lors la liquidation de la société se trouve achevée, le tout sans préjudice du fait qu'elle répond
personnellement de tous les engagements sociaux.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à
ce jour.

Et aussitôt il a été procédé à la lacération des actions.

Les livres et documents de la société dissoute resteront conservés pendant une durée de cinq ans l'ancien siège social
de la société à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Faber, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1998, vol. 113S, fol. 74, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication.

Luxembourg, le 18 janvier 1999.

J.-P: Hencks.

(04461/216/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

MAITLAND & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 26.128.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MAITLAND INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),
ici représentée par Monsieur Rory Charles Kerr, Master of Laws, demeurant à Bertrange,
en vertu d'une procuration donnée à Douglas (Ile de Man), le 18 décembre 1998.

2) MAITLAND AND CO LIMITED, avec siège social à St. Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,
ici représentée par Monsieur Rory Charles Kerr, Master of Laws, demeurant à Bertrange,
en vertu d'une procuration donnée à Douglas (Ile de Man), le 18 décembre 1998.

Lesquelles procurations après signature ne varient par les mandataires et le notaire instrumentaire demeureront
annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

3) Monsieur Rory Charles Kerr, Master of Laws, demeurant à Bertrange.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sub 1) et 2) étaient les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la
dénomination de MAITLAND & CO, S.à r.l. ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instru-
mentaire en date du 10 juin 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Numéro 278 du 9
octobre 1987.

Les statuts de la société ont été modifiés par cinq actes du notaire instrumentaire en date des 9 mai et 21 août 1989,
26 novembre 1993, 30 août 1996 et 17 juillet 1998, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations
Numéro 298 du 18 octobre 1989, Numéro 16 du 16 janvier 1990, Numéro 42 du 1^{er} février 1994, Numéro 632 du
5 décembre 1996 et Numéro 736 du 12 octobre 1998.

- Le capital social de cette société est de dix millions (10.000.000,-) de francs luxembourgeois représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- En vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé établie à Luxembourg, le 14 décembre 1998, la société MAITLAND INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, ici représentée, a cédé deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales qu'elle possédait dans la société MAITLAND & CO, S.à r.l. à Monsieur Rory Charles Kerr, préqualifié, ici présent et ce acceptant, pour un prix de quatre millions cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante (4.196.250,-) francs luxembourgeois ce dont quittance.

Laquelle cession de parts, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Cette cession a été effectuée de l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptée pour la société par un de ses gérants actuels Monsieur Peter J. Wentzel, Bachelor of Laws, demeurant à Douglas (Isle of Man), ayant pouvoir de signature individuelle.

- Que suite à la cession de parts qui précède, il y a lieu de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à dix millions (10.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces ou en nature.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1) MAITLAND INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), deux mille sept cent cinquante parts sociales	2.750
2) MAITLAND ANDCO LIMITED, avec siège social à St. Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes, cinq mille parts sociales	5.000
3) Monsieur Rory Charles Kerr, Master of Laws, demeurant à Bertrange, deux mille deux cent cinquante parts sociales	2.250
Total: dix mille parts sociales	10.000»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Kerr, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1998, vol. 113S, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(04468/230/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

MAITLAND & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 26.128.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1316 du 18 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(04469/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

LUX INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 42.714.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 10 août 1998

- Suite à la démission de Madame Arlette Knips, Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

- Le siège social es transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
LUX INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04463/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

LONDON AND HENLEY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.650.

By decision of the board of directors of LONDON AND HENLEY S.A. dated 15 October, 1998, the registered office of this company has been moved to L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Signature
Director

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 55, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04458/250/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

LONDON AND HENLEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.651.

By decision of the undersigned, as Manager of LONDON AND HENLEY, S.à r.l., the registered office of this company has been moved to L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 55, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04459/250/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

LONG INVESTMENT AGENCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.524.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 96, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Signature.

(04460/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

LUXEMBOURG CONSULTING FOOD S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2351 Luxemburg, 8, rue de Primèveres.
H. R. Luxemburg B 58.462.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom Mittwoch, den 2. Dezember 1998,
9.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

- 1.) Die Verwaltungsratsmitglieder Egon Bentz als Vorsitzender, L-Luxemburg und Silvia Heidenblut, L-Luxemburg werden mit sofortiger Wirkung abberufen; ihnen wird Entlastung erteilt.
 - 2.) Zum neuen Verwaltungsratsvorsitzenden wird gewählt Herr Pierre König, L-Luxemburg.
 - 3.) Der bisherige Aufsichtskommissar Götz Schöbel, L-Luxemburg, wird mit sofortiger Wirkung abberufen; ihm wird Entlastung erteilt.
 - 4.) Zum neuen Aufsichtskommissar wird gewählt FIDUCIAIRE CENTRALE, L-Luxemburg.
- Luxemburg, 2. Dezember 1998.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 68, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04465/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

LUX CAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, rue du St Esprit.

Mlle Domingues Nogueira a démissionné de ses fonctions de gérante de la société LUX CAFE, S.à r.l., 5, rue du St Esprit, Luxembourg.

Depuis le 26 janvier 1998 elle ne fait plus parti de la société, elle a cédé ses parts à la société à cette date.

Luxembourg, le 8 juin 1998.

S. I. Domingues Nogueira.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 95, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04462/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

PARKING GRUPPO C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Tortola.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-third of December.
Before Us, Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg.

Appeared:

LMG, Srl, a company under Italian law, having its registered office at I-Rome, 55, Via F. Tozzi, here represented by Mr Emmanuel Famerie, expert-comptable, residing at Thiaumont (Belgium), by virtue of a proxy given under private seal on December 21st, 1998, which proxy will remain attached to the present deed to be registered with it.

Such appearing party, represented as stated above, acting as sole initially partner of the company PARKING GRUPPO C, S.à r.l., with registered office at Luxembourg, first incorporated in Italy under the name PARKING GRUPPO C S.p.A., with registered office at I-Rome, pursuant of a deed of notary Ricardo de Corato, residing at Rome, on April 15th, 1987, and for which the registered office has been transferred to Luxembourg with adaption to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, following the deed received by the undersigned notary on October 8th, 1998, not yet published, has requested the undersigned notary to draw up the following resolutions:

First resolution

The partner notes the resignation of Mr Roberto Chiapperini as manager and decides to appoint as new manager of the company Mr Andres M. Sanchez, businessman, residing at Calle Principal, Alcalediaz 62, Panama, Republic of Panama.

Second resolution

The partner decides to transfer the statutory, administrative and registered office of the company from Luxembourg Tortola, British Virgin Islands, and to have adopted by the company the nationality of the British Virgin Islands, without previous dissolution of the company.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal at Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with Us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de la version anglaise:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LMG Srl, une société de droit italien, avec siège social à I-Rome, 55, Via F. Tozzi, ici représentée par Monsieur Emmanuel Famerie, expert-comptable, demeurant à Thiaumont (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 21 décembre 1998, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule et unique associé de la société PARKING GRUPPO C, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée initialement en Italie sous la dénomination PARKING GRUPPO C, S.à r.l., avec siège social à Rome, suivant acte reçu par le notaire Ricardo de Corato, de résidence à Rome, en date du 15 avril 1987, et dont le siège social a été transféré à Luxembourg avec adaptation à la législation luxembourgeoise suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 octobre 1998, non encore publié, a requis le notaire instrumentaire d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé constate la démission de Monsieur Roberto Chiapperini de sa fonction de gérant et décide de nommer comme nouveau gérant de la société Monsieur Andres M. Sanchez, homme d'affaires, demeurant à Calle Principal, Alcalediaz 62, Panama, République de Panama.

Deuxième résolution

L'associé décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg à Tortola, Iles Vierges Britanniques, et de faire adopter par la société la nationalité des Iles Vierges Britanniques, sans dissolution préalable de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise, le présent acte, documenté en langue anglaise, étant suivi d'une traduction française, le texte anglais devant prévaloir en cas de divergence entre le texte anglais et français.

Signé: E. Famerie, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1998, vol. 113S, fol. 74, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

J.-P. Hencks.

(04492/216/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

NESTOR DR. FERDINAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

—
RECTIFICATIF

Aux pages 8641 et 8668 du Mémorial C, n° 181 du 18 mars 1999, il y a lieu de lire: NESTOR DR. FERDINAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

(01088/XXX/7)

SOCIETE ANONYME ARES.

Siège social: Rodange.

—
Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 avril 1999 à 11.00 heures au siège social à Rodange, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et attestation du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998 et affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Nominations au Conseil d'Administration.
5. Nomination d'un réviseur d'entreprises.
6. Conversion du capital social en euros conformément à la loi du 10 décembre 1998.
7. Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'art. 27 des statuts.

Les propriétaires de titres nominatifs aviseront la société six jours francs au moins avant la réunion, de leur intention de se prévaloir de leurs titres et se présenteront à l'Assemblée munis de leurs certificats d'inscription nominative.

Les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres six jours francs au moins avant la réunion, soit au siège social de la Société, soit dans l'un des Etablissements suivants:

au Luxembourg:

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.
BANQUE & CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT S.A.
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A.

en Belgique:

GENERALE DE BANQUE S.A.
BANQUE BRUXELLES LAMBERT S.A.

Les procurations éventuelles devront être déposées au siège social de la Société au plus tard le 6 avril 1999.

I (01038/000/33)

Le Conseil d'Administration.

TOKELIA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 3, avenue Pasteur.
H. R. Luxemburg B 42.386.

—
Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 15. April 1999 um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars per 31. Dezember 1998.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 1998, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 1998.
4. Beschluss zur Weiterführung der Aktivität der Gesellschaft in Bezug auf den Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
5. Verschiedenes.

I (01069/005/16)

Der Verwaltungsrat.

10497

L P A, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 22.716.

Les actionnaires de L P A S.A. sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

pour le mardi 13 avril 1999 à 14.00 heures, au siège social de la société: 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec l'Ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2) Approbation des Comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation du résultat.
- 3) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4) Divers.

I (01063/000/15)

Le Conseil d'Administration.

L P A, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 22.716.

Les actionnaires de L P A S.A. sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

pour le mardi 13 avril 1999 à 16.00 heures, au siège social de la société: 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec l'Ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Mise en liquidation de la société.

I (01064/000/12)

Le Conseil d'Administration.

**S.P.D.A.S., SOCIETE DE PROMOTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES
DE SERVICES, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 15.683.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 15 avril 1999 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats;
4. Divers.

I (01020/000/15)

Le Conseil d'Administration.

TREBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 48.443.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 15 avril 1999 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société, conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés.
5. Divers.

I (01068/005/16)

Le Conseil d'Administration.

INREDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 36.485.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 1999 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

I (01057/696/18)

Le Conseil d'Administration.

SOGENAL EUROPE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 31.450.

Le Conseil d'Administration convoque les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société, le jeudi 15 avril 1999 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir et adopter le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 1998
2. Recevoir et approuver les comptes et états financiers annuels, audités, de l'exercice clos le 31 décembre 1998
3. Décider de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 1998
4. Donner quitus aux Administrateurs et au Réviseur pour l'accomplissement de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1998
5. Nominations statutaires
6. Divers

Modalités d'admission à l'Assemblée

Les actionnaires nominatifs, les détenteurs d'actions en comptes et les détenteurs d'actions au porteur seront admis à l'Assemblée, sur justification de leur identité, à condition d'avoir fait connaître à la société, à son siège (11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg / administration «SOGENAL EUROPE» - TITR/BOC), le 12 avril 1999 au plus tard, leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Les détenteurs d'actions en comptes ou au porteur devront, en outre, pouvoir produire au bureau de l'Assemblée une attestation de blocage de leurs titres en les caisses d'un intermédiaire agréé ou de SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A./Luxembourg.

Les actionnaires ne pouvant assister en personne à l'Assemblée pourront s'y faire représenter par toute personne de leur choix; des formules de procuration seront, à cet effet, disponibles au siège de la société. Les actionnaires pourront également s'adresser:

- au Luxembourg: auprès de l'Agent Financier (SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A., 11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg)

- en France: auprès de SOGENAL GESTIONS (8, rue du Dôme, F-67000 Strasbourg)

- en Belgique: auprès de l'établissement chargé du service financier (SOCIETE GENERALE, 5, place du Champ de Mars, B-1050 Bruxelles)

Pour être prises en considération, les procurations, dûment complétées et signées, devront être parvenues au siège de la société au plus tard l'avant-veille de l'Assemblée (soit le 13 avril 1999).

Aucun quorum n'étant requis, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

C. Zerry

*Président du Conseil d'Administration
Administrateur*

I (01071/045/40)

TREUBEL S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 48.444.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 15 avril 1999 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société, conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés.
5. Divers.

I (01070/005/16)

Le Conseil d'Administration.

HERBUS S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, allée Scheffer.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 15 avril 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Divers.

I (01120/005/15)

Le Conseil d'Administration.

SOGEMINDUS, Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.362.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 17 avril 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01079/795/15)

Le Conseil d'Administration.

UBS ITALIA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.
Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.248.

Shareholders are invited to attend the
FIRST ANNUAL GENERAL MEETING
of shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on April 15, 1999 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Auditors.
2. Approval of the financial statements as of December 31, 1998.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditors in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended December 31, 1998.
5. Election of the Members of the Board of Directors.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous business.

Notes

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (LUXEMBOURG) S.A. at latest on April 8th, 1999.

- by proxy by completing the form of proxy which will be made available to them against deposit of share certificates aforesaid. The proxies must be sent to UBS (LUXEMBOURG) S.A. and have to be in possession of UBS (LUXEMBOURG) S.A. at latest on April 8th, 1999.

Share certificates so deposited will be retained until the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

I (01131/755/29)

The Board of Directors.

SOGEDEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 30.253.

L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 23 mars 1999 à 10.00 heures, n'ayant pu se tenir dans les conditions requises par l'Article 67 alinéa 2 de la loi sur les Sociétés Commerciales, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 6 mai 1999 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en Euros avec effet au 1^{er} janvier 1999 au cours de 1,- Euro pour 40,3399 LUF, le nouveau capital de la société s'élevant à Euro 371.840,29 représenté par 30.000 actions sans désignation de valeur nominale.
2. Ajout à l'article 5 des statuts d'un alinéa ayant la teneur suivante:
les actions émises par conversion d'obligations, contre apports en numéraire ou en nature seront appelées actions «A» et les actions émises suite à l'incorporation au capital des bénéfices réalisés par la société seront appelées actions «B». Les actions du type «A» et les actions du type «B» jouissent des mêmes droits et avantages.
3. Augmentation du capital de la société avec effet au 1^{er} janvier 1999 pour le porter de son montant de e 371.840,29 (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-neuf eurocentimes) à e 2.000.000,- (deux millions d'Euros) par la création et l'émission de 130.000 actions de type «B» sans désignation de valeur nominale.
4. Libération des 130.000 actions nouvelles de type «B» par incorporation partielle des résultats reportés à concurrence de e 1.628.159,71.
5. Attribution gratuite des 130.000 actions nouvelles de type «B» aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle.
6. Fixation d'un capital autorisé de e 12.500.000,- et autorisation à donner au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission d'actions nouvelles à libérer par conversion d'obligations en actions, par apports en numéraire, par apports en nature, par transformation de dettes en capital ou encore, avec l'approbation de l'Assemblée Générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital.
7. Modification afférente de l'article 5 des statuts

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01144/009/34)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA BONDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 30.659.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 avril 1999 à 15.00 heures, au siège social de la Société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets au 31 décembre 1998; affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Seront admis à l'assemblée générale les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'avertir le conseil d'administration de leur participation par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg: BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.
69, route d'Esch
L-1470 Luxembourg
- en Belgique: CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A.
44, boulevard Pachéco
B-1000 Bruxelles.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

I (01165/584/32)

Le Conseil d'Administration.

**DEXIA MONEY MARKET, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.803.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 avril 1999* à 16.00 heures, au siège social de la Société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets au 31 décembre 1998; affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Seront admis à l'assemblée générale les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'avertir le conseil d'administration de leur participation par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg: BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.
69, route d'Esch
L-1470 Luxembourg
- en Belgique: CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A.
44, boulevard Pachéco
B-1000 Bruxelles.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

I (01166/584/33)

Le Conseil d'Administration.

BREMAAS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.783.

Notice is given to the Shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of BREMAAS S.A. will be held at the head office, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, on *April 19th, 1999* at 16.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance sheet and profit and loss statement and allocation of the results as at December 31, 1998.
3. Discharge of responsibility to the Directors and Statutory Auditor with respect to the past financial year.

In order to attend the Meeting of BREMAAS S.A., the owners of the bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at BREMAAS S.A., 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

I (01171/699/17)

The Board of Directors.

CAPITAL @ WORK UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.661.

Nous avons l'honneur de vous inviter à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le *15 avril 1999* à 15.00 heures au siège social de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des opérations pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998; affectation des résultats;
3. Décharge à donner au conseil d'administration;
4. Nominations statutaires;
5. Décision de modifier la devise du capital de la société pour la libeller non plus en Francs Luxembourgeois mais en euro et modification subséquente des articles des statuts concernés;
6. Divers.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires au porteur désireux de participer à l'assemblée sont priés de déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant la date de l'assemblée auprès de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg.

I (01167/584/25)

Le Conseil d'Administration.

CITIBOND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 32.338.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg, le vendredi *16 avril 1999* à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998;
2. Lecture et approbation du rapport du Commissaire Réviseur;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998;
4. Affectation du résultat, approbation du paiement d'un dividende;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire Réviseur pour l'exercice de leur mandat;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

La présente convocation est également adressée par pli séparé à tous les actionnaires nominatifs.

Afin de participer valablement à cette assemblée, les actionnaires sont invités à déposer leurs titres, soit au siège social de CITIBOND, soit en Belgique, à l'une des agences de la CITIBANK ou FAMIBANQUE, Division CITIBANK BELGIUM, le 14 avril 1999 au plus tard.

Le rapport annuel peut être obtenu sur simple demande au siège social de la SICAV.

I (01209/755/24)

Le Conseil d'Administration.

CITIBOND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 32.338.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg, le vendredi *16 avril 1999* à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- * Modifier le premier paragraphe de l'Article 3 des Statuts pour qu'il ait la teneur suivante:

Art. 3. Objet

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières libellées en Euro, ou dans toute autre monnaie des pays membres de l'Union Européenne émises par des émetteurs de première qualité ou garanties par des garants de première qualité dans le but de répartir les risques d'investissements et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.»

- * Modifier le cinquième paragraphe de l'Article 17 des Statuts pour qu'il ait la teneur suivante:

Art. 17. Rachats d'Actions

« . . . Le paiement fait à un actionnaire en application des dispositions du présent article sera effectué par chèque libellé en Euro ou en toute autre devise librement échangeable au choix de l'actionnaire, au taux de change appliqué pour l'Euro au jour de la date de l'envoi du paiement, celui-ci intervenant dans les 2 (deux) jours ouvrables suivant le Jour d'Evaluation et la réception des documents adéquats, à moins que des dispositions spécifiques réglementaires, telles que des restrictions de change ou des circonstances en dehors du contrôle de la banque dépositaire rendent impossible le transfert du montant de rachat au pays dans lequel le rachat a été demandé. De plus, en cas de demandes massives de rachat, la banque dépositaire peut retarder le paiement du rachat jusqu'à ce qu'elle ait vendu les actifs correspondants. . . . »

* Modifier le deuxième paragraphe de l'Article 23 des Statuts pour qu'il ait la teneur suivante:

Art. 23. Dividendes

« . . . Les dividendes annoncés pourront être payés en Euro ou en toute autre monnaie librement convertible choisie par le Conseil d'Administration au taux de change de l'Euro au jour du paiement ou en actions de la Société aux temps et lieu choisis par le Conseil d'Administration. . . . »

La loi requiert que la moitié au moins du capital émis de la Société soit présente ou représentée et les résolutions sur les points portés à l'ordre du jour, pour être valables, devront réunir les 2/3 au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

La présente convocation est également adressée par pli séparé à tous les actionnaires nominatifs.

Afin de participer valablement à cette assemblée, les actionnaires sont invités à déposer leurs titres, soit au siège social de CITIBOND, soit en Belgique, à l'une des agences de la CITIBANK ou FAMIBANQUE, Division CITIBANK BELGIUM, le 14 avril 1999 au plus tard.

I (01210/755/41)

Le Conseil d'Administration.

SICAV ARGENTA-FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.881.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 16 avril 1999 à 14.00 heures dans les bureaux du CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., 26A, boulevard Royal, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1998.
2. Approbation du rapport annuel et des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 1998.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
5. Renouvellement du mandat des Administrateurs.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
7. Divers.

Les actionnaires sont invités à déposer leurs actions au siège social de la société, en vue de participer à l'Assemblée, au plus tard 3 jours francs avant la date de l'Assemblée où elles resteront bloquées jusqu'à l'issue de l'Assemblée.

Les procurations sont à adresser au siège social avant le 13 avril 1999.

I (01211/755/22)

Le Conseil d'Administration.

MDB FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.000.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 16 avril 1999 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1998.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises sur les comptes clôturés au 31 décembre 1998.
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Les Actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée Générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

I (01212/755/19)

Le Conseil d'Administration.

10504

INTERNATIONAL FOOD INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 40.427.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au 3, rue Jean Piret à Luxembourg, le 19 avril 1999 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société en lui faisant adopter le statut d'une société en commandite par actions.
2. Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 1998 et décharge à accorder aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice social de 1998.
3. Décharge à accorder aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour leur fonction exercée jusqu'à ce jour.
4. Désignation de la société INTERNATIONAL FOOD, S.à r.l., avec siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, comme gérante de la société en commandite par actions et comme seule associée commanditée.
5. Adaptation des statuts à la nouvelle forme sociale adoptée.
6. Transfert d'une action au nom de l'associé commandité.
7. Désignation de trois commissaires formant le conseil de surveillance.

Tous les Actionnaires sont en plus convoqués à la présente assemblée moyennant convocations envoyées par lettres recommandées avec y annexé le texte intégral des statuts nouveaux à adopter par l'assemblée générale.

I (01213/595/24)

Le Conseil d'Administration.

HVH MEGASTORE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Walferdange.
R. C. Luxembourg B 55.181.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra à Luxembourg-Ville, 55, boulevard de la Pétrusse, le vendredi 16 avril 1999 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
2. Affectation du résultat de l'exercice 1998.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Démission du commissaire aux comptes.
5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
6. Démission d'administrateur(s).
7. Nomination d'administrateur(s).
8. Divers.

I (01215/321/22)

MEGA UNION FINANCE N.V.
Signature

HVH MEGASTORE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Walferdange.
R. C. Luxembourg B 55.181.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à Luxembourg-Ville, 55, boulevard de la Pétrusse, le vendredi 16 avril 1999 à 12.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social.
2. Délibérations conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
3. Dissolution de la société.
4. Nomination d'un liquidateur.
5. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
6. Divers.

I (01216/321/19)

MEGA UNION FINANCE N.V.
Signature

SOCIETE LE COQ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.337.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 avril 1999 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers

II (00456/795/16)

Le Conseil d'Administration.

TEFIN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.865.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 avril 1999 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995, 1996, 1997 et 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers

II (00457/795/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERLAND CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.891.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 avril 1999 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

II (00458/795/15)

Le Conseil d'Administration.

TASCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.254.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 8 avril 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du liquidateur
2. Désignation d'un commissaire à la liquidation
3. Fixation d'une date pour la tenue d'une nouvelle Assemblée Générale à écouter le rapport du commissaire à la liquidation et à décider la clôture de la liquidation de la société.

II (00569/795/14)

Le Conseil d'Administration.

10506

CAPALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.276.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui se tiendra le vendredi 9 avril 1999 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00570/755/17)

Le Conseil d'Administration.

CRESCENDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.
R. C. Luxembourg B 36.830.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 9 avril 1999 à 16.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire
5. Divers.

II (00571/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

VERLICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.
R. C. Luxembourg B 36.872.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 9 avril 1999 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire
5. Divers.

II (00572/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

SAMARA HOLDING INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 55.457.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 6 avril 1999 à 10.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1998;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1998;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) acceptation de la cooptation d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g) divers

II (00645/045/17)

Le Conseil d'Administration.

10507

SILVERLAKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 26.453.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 avril 1999 à 14.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1998;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1998;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) divers.

II (00646/045/16)

Le Conseil d'Administration.

C.E.S.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 43.033.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 avril 1999 à 14.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1998;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 novembre 1998;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) divers.

II (00647/045/16)

Le Conseil d'Administration.

FALKLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 8.430.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 avril 1999 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (00690/534/15)

Le Conseil d'Administration.

FINDEL INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.706.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 7 avril 1999 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats;
4. Divers.

II (00721/000/14)

Le Conseil d'Administration.

10508

ALZINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 47.136.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 9 avril 1999 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00703/755/18)

Le Conseil d'Administration.

GESTEURO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.248.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 7 avril 1999 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats;
4. Divers.

II (00722/000/14)

Le Conseil d'Administration.

PROLIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.047.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 avril 1999 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
7. Conversion du capital social en Euros.
8. Divers.

II (00740/029/20)

Le Conseil d'Administration.

INTERCONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.408.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 avril 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

II (00741/029/19)

Le Conseil d'Administration.

BLUESHIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.300.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 avril 1999 à 9.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

II (00742/029/19)

Le Conseil d'Administration.

BIPOLAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.479.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 avril 1999 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

II (00743/029/19)

Le Conseil d'Administration.

BERGASA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.590.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 avril 1999 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

II (00744/029/19)

Le Conseil d'Administration.

IMMO PACOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 28.642.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 avril 1999 à 10.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1998
- Affectation du résultat
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- Nominations statutaires
- Divers

II (00796/560/16)

Le Conseil d'Administration.

**INVESTISSEMENTS MOBILIERS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 27.765.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 avril 1999 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1998
- Affectation du résultat
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- Nominations statutaires
- Divers

II (00797/560/17)

Le Conseil d'Administration.

GESTORIA, Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 7.490.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 8 avril 1999 à 16.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1998.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

II (00824/008/17)

Le Conseil d'Administration
Signature

STRATEGIC GLOBAL INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.387.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV STRATEGIC GLOBAL INVESTMENT à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 8 avril 1999 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (00857/755/22)

Le Conseil d'Administration.

ROMED INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.725.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 avril 1999 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00867/696/16)

Le Conseil d'Administration.

CHINE INVESTISSEMENT 2000, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 40.978.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique, a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 avril 1999 à 10.00 heures, au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des Bilans et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 1998.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le rapport annuel au 31 décembre 1998 est à disposition des actionnaires au siège social de la Société.

II (01090/755/23)

Le Conseil d'Administration.

SPRINGFLOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.547.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 8 avril 1999 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996, au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (00908/534/16)

Le Conseil d'Administration.

XYLENE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.156.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 avril 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (00976/005/16)

Le Conseil d'Administration.

WALLABIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 63.447.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 avril 1999 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Divers.

II (00977/005/15)

Le Conseil d'Administration.
